

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2025-E-043**

**Avis relatif au
projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope et des habitats naturels (APPBHN)
« Zone humide de Bachassier » sur la commune de Chabeuil (26)**

Lors de la séance du 23 septembre 2025, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope et des habitats naturels (APPBHN) « Zone humide de Bachassier » sur la commune de Chabeuil dans le département de la Drôme (26).

Au regard du contenu du dossier, le CSRPN constate l'absence de l'étude sur laquelle s'appuie le projet d'APPBHN, ainsi que l'absence de cartographies des habitats.

Le CSRPN approuve le principe de la démarche mais **ajourne** son avis sur le dossier présenté et demande à ce qu'il soit examiné à nouveau sur la base d'un dossier réellement autoportant contenant tous les éléments scientifiques (cartographie des habitats, si possible localisation des espèces fondant l'arrêté, nombre et date des observations, statut biologique des espèces...), mais aussi des éléments de contexte (fréquentation, activités de chasse et de pêche, éventuellement agricoles ou forestières, dans le périmètre et aux abords) permettant au CSRPN d'apprécier la cohérence de l'APPBHN et de se prononcer.

Par ailleurs le CSRPN recommande de clarifier la rédaction de l'arrêté, afin de l'étayer et de le consolider selon les remarques formulées en séance :

- intégrer une présentation et une cartographie des habitats naturels dans le dossier ;
- vérifier l'exactitude des statuts de protection figurant sur les listes d'espèces proposées en annexe 3, ainsi que l'exactitude des dénominations retenues ; distinguer dans la liste les espèces protégées des espèces patrimoniales ;
- mettre à jour la liste au regard des nouvelles listes rouges régionales ;
- clarifier la réglementation relative aux atteintes aux espèces, en particulier les espèces végétales ;
- clarifier la réglementation relative à la chasse et à la pêche ;
- clarifier la réglementation relative aux coupes et aux abattages d'arbres.

Enfin, le CSRPN souligne l'importance de mettre en place un plan de gestion.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

